
25 place de Bordeaux
67000 STRASBOURG
☎ 03 88 14 31 00
📠 03 88 14 31 19
kleber.strasbourg@ac_strasbourg.fr

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

FONCTIONNEMENT DU SERVICE RESTAURATION POUR LES ELEVES DE PREMIERE ET TERMINALE

Dans sa séance du 29 septembre 2005, le Conseil d'Administration du Lycée a décidé d'offrir aux élèves des possibilités de restauration nécessitant l'utilisation d'une carte d'accès personnelle :

le repas à l'unité qui permet à l'élève de déjeuner le jour de son choix lorsque son compte est approvisionné. Ces modalités sont applicables à l'ensemble des usagers du service de restauration :

- Les élèves réservent leur repas au minimum la veille à l'aide des bornes de réservation mises en place dans le hall du bâtiment A, près du secrétariat d'intendance, dans le bâtiment F ou par Internet (jusqu'à 23 heures 59).
- **En cas de modification, tout repas commandé et non annulé quel que soit le motif, sera facturé.**
- La borne de réservation du bâtiment A est une borne interactive permettant le paiement par carte bancaire.
- Un « espace famille » mis en place permet un paiement sécurisé par internet. Une note d'information sera remise aux élèves en début d'année et vous indiquera la disponibilité de ce service, avec vos identifiants d'accès au site. La condition est d'avoir une carte bancaire (Bleue, Visa ou Mastercard) en cours de validité. Bien entendu les données relatives à la carte bancaire ne sont à aucun moment visibles par l'établissement ou le prestataire, conformément à la réglementation : informations cryptées et sécurisées selon le protocole SSL 128 bits

L'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

Implique la possession **d'un badge personnel et l'approvisionnement suffisant de son compte.**

L'approvisionnement du compte doit être préalable à toute consommation du repas. Chèque à déposer au **Bâtiment A dans la borne libre-service Alise Express1.**

A chaque passage du badge le **nom du compte s'affiche.**

Le badge est personnel et servira durant toute la scolarité au lycée.

Un badge perdu ou abîmé devra être immédiatement remplacé.

Un badge abîmé peut être retiré par le personnel de service au restaurant scolaire.

LE REAPPROVISIONNEMENT DU COMPTE

- **Le fonctionnement reste le même que l'année de première**
- **Le badge et l'identifiant restent identiques**

SANCTIONS :

- **Tout manquement de l'élève aux règles de fonctionnement du service de restauration pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'élève de la demi-pension.**

CAS PARTICULIERS ET OBSERVATIONS

Pour d'éventuels remboursements un RIB devra être collé sur la fiche « intendance » distribuée aux élèves en début d'année.

Les élèves dont la famille éprouverait des difficultés financières, peuvent s'adresser à la **vie scolaire** pour demander une aide.

REPAS A L'UNITE

Tarifs applicables à la rentrée 2022 (susceptibles de changer en cours d'année civile)

| | |
|--|--------|
| * prix d'un repas | 4,35 € |
| * prix du badge en cas de renouvellement | 3,00€ |

ACCUEIL DES ELEVES

| HORAIRES D'OUVERTURE DE L'INTENDANCE | HORAIRES D'OUVERTURE DE LA CAISSE | HORAIRES D'OUVERTURE DU RESTAURANT SCOLAIRE |
|--|---|---|
| Lundi mardi mercredi jeudi vendredi 8h00 à 12h00 13h30 à 17h00 | Lundi mardi jeudi vendredi 8h00 à 11h30 13h30 à 16h15 | Déjeuner : 11h15 à 13h30 |

Strasbourg, le 6 mai 2022

L'intendant :

Frédéric WULLSCHLEGER

Le Proviseur :

Sylvain LETHEUX